

Questions parlementaires

14 Mai 2020

Réponse aux questions en plénière sur les décisions du Conseil National de Sécurité

Le prononcé fait foi.

Comme chaque semaine, j'aimerais revenir sur **l'évolution des données épidémiologiques**. C'est en effet **essentiel dans le cadre du processus actuel de déconfinement progressif**. Car, comme vous le savez, c'est uniquement **sur la base de cette évolution que les prochaines phases pourront être enclenchées**.

Les tendances positives des derniers jours se poursuivent.

Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier une nouvelle fois tous les membres du personnel du secteur de la santé pour leurs efforts.

Ces derniers jours, on a constaté une tendance à la baisse des admissions à l'hôpital.

Nous disposons également de chiffres favorables en ce qui concerne l'occupation des lits en soins intensifs.

La tendance générale du nombre de décès causés par le Covid-19 est à la baisse. Mais de tous les chiffres, c'est sans conteste celui-là qui restera toujours trop élevé.

Le taux de reproduction est maintenant de 0,8. Cela signifie qu'en moyenne, une personne contamine moins d'une autre personne.

Et comme vous le savez, le GEES utilise également d'autres indicateurs plus qualitatifs pour se forger une opinion, tels que la disponibilité des équipements de protection pour le personnel de santé, les capacités de testing et le tracing. C'est la combinaison de tous ces éléments qui détermine si nous pouvons passer d'une phase à l'autre.

Si le taux de reproduction joue effectivement un rôle prépondérant, il n'est cependant pas le seul indicateur. Ce qui est et reste très important, c'est non seulement la propagation générale du virus, mais aussi notre capacité à la gérer.

Bien sûr, chaque fois que nous assouplissons davantage les mesures de confinement, le risque de résurgence augmente. Il est dès lors très important que nous continuions à suivre la situation de très près, mais aussi que chacun s'efforce de respecter les règles.

Comme vous le savez, hier, le CNS élargi aux Ministres-présidents a pris la décision d'enclencher la phase 2 à partir du 18 mai, phase 2 de notre plan de déconfinement, toujours sur base de l'avis des experts, vous le savez.

Elle concerne la **reprise des cours de certains élèves, les métiers de contact, des marchés, l'ouverture des jardins zoologiques ou encore des entraînements sportifs, le tout moyennant le respect de conditions strictes.**

En ce qui concerne plus spécifiquement la culture, puisque vous nous en parlez, vous savez que le secteur culturel est un secteur qui par essence rassemble et crée de nombreux échanges. Dans une période où l'on essaie de limiter au maximum les contacts entre différents groupes, le processus de déconfinement est donc pour ce secteur il faut l'admettre plus difficile à appréhender.

Rappelons aussi que dans ce secteur, les activités sont très diverses et les situations particulières multiples.

Néanmoins, il a quand même été possible à partir du 18 mai de prévoir la réouverture des musées et des infrastructures d'intérêt culturel moyennant le respect de conditions strictes. Par « infrastructures d'intérêt culturel » nous pensons aux monuments historiques ou encore des châteaux, des citadelles.

Alors **au niveau fédéral, vous l'avez dit, on a déjà pris plusieurs mesures en faveur des artistes** pour leur assurer effectivement un revenu de remplacement, on a aussi travaillé au tax shelter pour l'adapter aux conditions exceptionnelles de la crise. Il est évidemment clair que d'autres propositions et dispositifs peuvent être envisagés puisque nous savons, nous savons bien que certains secteurs, il y a pas seulement les artistes, il y aussi l'Horeca, je vais y venir, certains secteurs sont plus durement frappés par cette crise, et seront probablement plus longuement frappés par cette crise dû à l'essence même de leurs activités.

Hier effectivement, non c'était mardi, il y a eu une **conférence interministérielle, une conférence interministérielle** à l'appel du Ministre Jan Jambon que je salue. Une conférence interministérielle alors que c'est une compétence qui est d'abord une compétence communautaire, qui a réuni quand même des entités fédérées et le niveau fédéral je pense aussi que ça c'est quelque chose que l'on peut saluer.

- L'objectif c'était effectivement de faire le point sur la situation, c'était de voir aussi ce que chaque entité mais aussi le niveau fédéral pouvait faire déjà pour la crise, réfléchir au plan de déconfinement, on sait que c'est assez particulier, c'est de la dentelle que l'on doit pouvoir appréhender de la manière possible et donc pour ça il faut prendre un peu de temps.
- Et nous avons aussi convenu lors de cette réunion que nous pourrions adopter ou en tout cas évoquer lors des prochaines conférences interministérielles d'autres sujets comme le statut d'artiste qui a été évidemment été mis sous une lumière particulière lors de cette crise. Et il n'est jamais comme on dit trop tard pour bien faire.

Comme mentionné lors du Conseil national de Sécurité, la phase 2, qui débute le 18 mai, sera suivie de différentes autres phases.

Seront bien entendu concernés des éléments de la vie culturelle et sportive, mais aussi de la vie sociale, du tourisme, de l'évènementiel ainsi que la possibilité de pratiquer sa foi.

Bien entendu, les activités horeca occuperont également une place importante dans notre exercice de réflexion sur le redémarrage progressif. Le secteur de l'horeca a lui aussi été très durement touché par la crise. Ce secteur n'est pas du tout, mais alors là pas du tout, oublié. Nous nous sommes engagés à élaborer un plan détaillé pour ce secteur également.

Nous devons aussi nous atteler à l'organisation de l'été pour les enfants et les parents. Nous pensons en particulier à l'accueil, aux camps de jeunes et aux activités d'été, mais aussi effectivement aux plaines de jeu. Nous devons également être capables de trouver un équilibre entre le besoin des enfants de pouvoir quitter leur bulle pendant un moment, le besoin de leurs parents de trouver un accueil et la situation sanitaire générale.

Comme vous le voyez, on le répétera jamais assez, **le déconfinement est un exercice particulier, c'est un exercice d'équilibre délicat qui doit rassembler et bien évidemment les aspirations de toutes et de tous à reprendre une vie normale mais aussi les impératifs liés à la crise sanitaire que nous vivons.** Nous y travaillons jour après jour. Comme je l'ai dit et je le répète les régions, les communautés, le fédéral, tous en équipe et en concertation aussi avec le niveau locales. Parce que ici on parle évidemment des décisions que nous prenons mais c'est bien au niveau local qu'elles s'appliquent. Et j'en profite pour remercier les bourgmestres de notre pays, de faire en sorte que tout ceci se passe dans les meilleures conditions possibles.

URL source: <https://archive.premier.be/fr/Reponse%20aux-questions-en-pleni%C3%A9re-sur-les-d%C3%A9cisions-du-Conseil-National-de-S%C3%A9curit%C3%A9>